
**Objet : Protocole de sortie du mouvement
de grève engagé sur la base du préavis du
20 février 2017**

A Paris, le 15 mars 2017,

Ce protocole de sortie du mouvement de grève illimitée porté par l'intersyndicale CFDT, CFTC, FO, SUD SANTE, UNSA du CHU de La Réunion, intervient dans les suites de la table ronde organisée par le Ministère de la Santé en présence des Cabinets du Ministère de la santé, du Ministère des Outre-Mer, du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la recherche, de la DGOS, des représentants de l'Agence de Santé – Océan Indien, de l'intersyndicale des médecins, de l'intersyndicale et du CHU.

Pour rappel, les éléments du préavis de grève étaient les suivants :

1. « Contre les suppressions de postes ;
2. Contre le Plan Social du CHU ;
3. Pour le respect des engagements pris lors de la création du CHU en 2012. »

La Direction du CHU, après avoir rencontré ce jour l'intersyndicale CFDT, CFTC, FO, SUD, SANTE, UNSA, dans le cadre du préavis déposé le 20 février 2017 et du mouvement de grève qui a démarré le 28 février à minuit, rappelle les annonces faites dans le cadre de la démarche de soutien apporté au CHU de La Réunion (Courrier ci-joint adressé au DG de l'ARS-OI le 15 mars 2017) :

1°) Soutien à l'investissement confirmé par la priorité donnée à l'instruction en éligibilité du projet Bâtiment central sur le site de Saint-Pierre, qui sera étudié en COPERMO investissements le 28 mars 2017.

2°) Mise en place d'un groupe de travail sous l'égide de la DGOS et consacré à l'élaboration de nouvelles modalités pour établir le juste niveau de financement prenant en compte de manière pérenne les surcoûts du CHU liés aux spécificités de l'île de la Réunion. Ce groupe de travail rendra ses conclusions au plus tard sous deux mois, à partir des éléments présentés par l'établissement dans sa lettre du 10 mars 2017.

3°) Construction par cette méthode de la trajectoire de retour à l'équilibre présentée en COPERMO performance le 26 septembre 2017.

4°) Poursuite par le CHU d'ici là de l'ensemble des actions de son plan de performance et de l'élaboration de son projet médical, à l'exception des suppressions de postes, jusqu'à l'élaboration de la nouvelle trajectoire.

5°) Déblocage le cas échéant d'une aide exceptionnelle en trésorerie au regard de sa situation suivie mensuellement par l'ARS-OI.

Sur la base de ces engagements, et dans le cadre d'une méthode de travail partagée entre la Direction du CHU et les représentants de l'intersyndicale, les éléments suivants sont précisés, répondant aux trois axes de revendications du préavis :

- suspension jusqu'à la nouvelle trajectoire des suppressions de postes (suspension des non remplacements de départs à la retraite / et des non renouvellements de contrats) liés à la mise en œuvre du plan de retour à l'équilibre présenté en COPERMO. Ce gel se traduit par le maintien a minima de l'effectif à son niveau du 2 mars 2017, date de la visite et de l'annonce de la Ministre des Outre-Mer, et donc la suspension du « plan social » ;
- l'engagement de la Direction du CHU dans la mise en œuvre des axes du projet social 2016-2018, notamment dans son volet qualité de vie au travail et amélioration des conditions de travail ;
- concernant le troisième point du préavis, la Direction du CHU, en sa qualité de participante au groupe de travail sous l'égide de la DGOS, fera notamment valoir les surcoûts occasionnés par la mise en œuvre du projet social 2012-2016.

Ces engagements s'inscrivent dans une optique d'adéquation des effectifs à un niveau pertinent par rapport au niveau d'activité du CHU, et à l'évolution du mode de prise en charge de ses patients. Une méthode de suivi de ces engagements sera mise en œuvre entre la Direction du CHU et les représentants de l'intersyndicale. Des points d'étape réguliers, à chaque échéance calendaire, seront organisés en fonction des avancées des travaux menés entre la Direction, l'ARS-OI, et la DGOS.

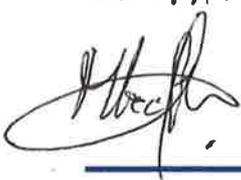
Le Directeur Général du CHU

Lionel CALENBE



CFDT

Lock-FAT E.



CFTC

HONORÉ JEAN YVES PÉREZ



FO

DAVID MELOR



SUD SANTE

BORNIER RICHARD GON



UNSA

AUARY TRUMPSE



CHU DE LA RÉUNION
DIRECTION GÉNÉRALE

11, rue de l'hôpital • 97 460 Saint-Paul
tél : 0262 35 95 40/41 • fax : 0262 49 53 47
mail : secretariat.dg@chu-reunion.fr • www.chu-reunion.fr